

De quoi parlerons-nous ?

■ **Rythmes** + d'infos p.2 Etat des lieux des luttes après la grève interfédérale nationale du 14 novembre, Quelles perspectives pour l'abrogation ?
Quelles revendications ?

■ **Éducation prioritaire** + d'infos p.4 Concertations, assises académiques, rapport gouvernemental et **revendications**
Quels **critères** ? Quels **moyens** ? Quel **avenir** pour l'éducation prioritaire ?

■ **Retraites** Comprendre les enjeux de la «réforme» actuelle

■ Conditions de travail

Manque de RASED, Dispositifs Plus De Maîtres Que de Classes (PDMQDC) et scolarisation des enfants de moins de 3 ans, projets d'école...

Comment participer ?

Pour participer à la RIS organisée par SUD éducation à la Maison des syndicats de Créteil (salle 7, 11/13 rue des Archives), adressez votre courrier de participation à votre IEN à l'aide de la lettre type, complétée et signée.

Nom :
Prénom :
Affectation :

Mme/M l'IEN,

Conformément au décret 82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par SUD éducation Créteil, le 23 novembre 2013 de 9h à 12h à la maison des syndicats de Créteil.

Ces trois heures seront déduites des heures annualisées obligatoires (réunions de concertation, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008.

Fait le

Signature

S'informer ? Un droit !

RIS : Réunions d'Information Syndicale

Tous les personnels ont droit à **1h mensuelle** (article 5 du décret du 28 mai 1982). **Ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqué-e-s ou non.**

Pour des raisons de service, **dans le premier degré, les RIS sont autorisées par demi-journée.** Ce temps de RIS est à décompter des heures de réunions annualisées. (concertation, animation/ conférence pédagogique programmée le même jour ou à une autre date).

→ La notion de **conférence pédagogique «obligatoire» n'existe pas.** Aucun-e IEN ne peut donc vous empêcher de participer à une RIS sous prétexte qu'une conférence pédagogique est organisée ce jour-là.

Réforme des rythmes scolaires

Grève nationale jeudi 14 novembre

■ Les fédérations CGT, FO, SUD/Solidaires et FAEN de l'éducation et des collectivités territoriales appellent tous les personnels travaillant dans les écoles à faire grève le jeudi 14 novembre 2013 pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et imposer une autre réforme. Pour la première fois, les personnels municipaux sont appelés à la grève nationale avec les enseignant-e-s. Cette mobilisation est décisive pour l'avenir de ce combat. Pour SUD éducation, une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement pour les élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels. ■



Un premier bilan éloquent... Dans la petite portion des communes qui ont opté pour son application dès cette année, la mise en œuvre de la réforme confirme la pertinence des critiques que nous n'avons eu de cesse de lui opposer : inégalités territoriales accrues entre communes riches et pauvres, rurales et urbaines, entre quartiers d'une même agglomération ; injustices sociales aggravées avec des services payants et/ou sélectifs ; pataquès organisationnels susceptibles de mettre en danger la sécurité des élèves ; mise en cause des droits des travailleurs/ses ; fatigue supplémentaire pour les élèves et les personnels ; développement de la précarité ; dégradation des conditions de travail liée à l'occupation des locaux ; démantèlement du service public et recours à des prestataires privés... La contestation, loin de s'estomper, revêt aujourd'hui de multiples formes, portées par des enseignant-e-s excédé-e-s, des agents municipaux surexploité-e-s, des parents d'élèves inquiet-e-s, des communes en difficulté. Le décret doit être abrogé ; imposons par nos luttes des alternatives pour l'école publique, les personnels et les élèves !

L'intérêt des enfants et des familles... Dès l'été 2012, l'annonce d'une révision cohérente des rythmes scolaires était battue en brèche par la soumission du ministère aux desideratas des patrons de stations de ski, opposés à toute modification du zonage des vacances. Dans le même sens, V. Peillon a imposé l'élévation des seuils d'encadrement pour les activités périscolaires (de 10 à 14 enfants pour un adulte en maternelle et de 14 à 18 en primaire), malgré l'avis négatif du Conseil d'État. Et le 25 janvier nous apprenions que le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires dépendrait des collectivités locales.

Le périscolaire soumis à la déréglementation, à la précarité et au CAC-40... Utilisation de stagiaires Bafa en formation, d'intervenant-e-s ponctuel-le-s, de parents, de retraité-e-s, etc. ; le recours à la précarité et au bénévolat est plébiscité pour faire face à la pénurie de personnels statutaires. Le 7 juin, l'accord-cadre signé entre Total et le ministère de la jeunesse et des sports a formalisé la possibilité pour les collectivités territoriales de recourir à des fonds privés pour financer les projets éducatifs territoriaux (PEdT), et annonce une première enveloppe de Total de 4 millions d'€. Déjà des prestataires privés sont sollicités pour assurer certaines missions.

Appel interfédéral à la grève le 14 novembre 2013

La réforme des rythmes, mise en place à la rentrée 2013 pour un peu plus de 20 % des écoliers, fait apparaître de grandes difficultés.

En faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...).

Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réforme bâclée a été mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales, elle a été imposée sans les moyens d'encadrement nécessaires.

C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui l'ont soutenu, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

Les organisations syndicales, Fédération des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales, la FAEN, réunies en interfédérale le 22 octobre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1er degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, à faire grève le jeudi 14 novembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

L'intersyndicale nationale apporte son soutien aux mouvements locaux déjà prévus les 12 et 13 novembre 2013.

Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales et en assemblées générales avec les personnels, dans le cadre unitaire le plus large possible, pour débattre de la construction de la grève du 14 novembre et des suites à donner à cette lutte pour imposer une autre réforme.

Pour Sud éducation Créteil, le débat sur les rythmes scolaires ne peut être dissocié d'une réflexion de fond sur une école émancipatrice. Une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Une réelle réforme nécessite des mesures préalables dont les élèves et les personnels ont besoin :

- Des dispositifs d'aide et de prévention complets et en nombre suffisant : suppression de l'aide personnalisée et mise en place de RASED complets sur tous les territoires, avec les collègues des différentes spécialités (pédagogiques, rééducatives et psychologiques), qui ne doivent être ni fusionnées ni supprimées mais reconnues et maintenues dans leurs spécificités
- Une école émancipatrice : sans programme type 2008, et abandon du socle commun et de sa déclinaison en livret de compétences
- La réduction du nombre d'élèves par classe pour pouvoir être au plus près des besoins éducatifs du groupe-classe qui nous est confié et affectation de 5 enseignant-e-s pour 4 classes.
- La réaffirmation de la liberté pédagogique, de l'indépendance des enseignant-e-s et du pouvoir décisionnel des équipes enseignantes par rapport aux collectivités territoriales. et l'abandon des procédures de fichage des élèves et de contrôle du travail des enseignant-e-s
- Augmentation du nombre de postes aux concours et titularisation de tous les personnels précaires
- Mise en place d'une véritable formation initiale rémunérée et d'une formation continue de qualité sur le temps de service
- Augmentation significative des salaires des personnels

Si nous ne pouvons en rester à la semaine «Darcos», le décret Peillon n'améliore rien. Pour une réforme des rythmes qui réponde aux besoins des élèves et des familles et améliore les conditions de travail de tous les personnels, SUD éducation Créteil revendique :

- L'abrogation du décret sur les rythmes.
- La tenue d'un vrai débat national avec tous-tes les enseignant-e-s, les parents d'élèves et les salarié-e-s concerné-e-s par cette question.
- L'abandon des projets éducatifs territoriaux (PEdT), qui donnent du pouvoir aux collectivités territoriales sur l'organisation de notre temps de travail et leur permettent d'interférer avec le pouvoir décisionnel des équipes pédagogiques.
- La suppression de l'aide personnalisée (dispositif inadapté au traitement des difficultés scolaires qui rend les journées trop longues) dans le cadre des APC, donc la baisse des obligations de service des enseignant-e-s.
- La mise en place d'une péréquation nationale, contre l'inégalité de traitement entre communes, dédiée au financement des activités péri-scolaires sur toutes les écoles du territoire. Tous les enfants doivent avoir accès à des activités socio-culturelles, artistiques et sportives de même qualité.
- La mise en place d'activités sportives et culturelles gratuites assurées par les associations d'éducation populaire (et des personnels titulaires) pour tous les enfants après la classe.
- L'organisation des heures de concertation et d'animation pédagogique sur une ½ journée vaquée par les élèves toutes les 3 semaines.
- Une diminution importante de l'amplitude horaire de la journée de classe.
- La titularisation sans conditions et une formation de qualité pour les animateurs des temps périscolaires.

Casse des statuts...

Pour mettre en œuvre sa réforme, le ministère veut définir les obligations hebdomadaires des PE non plus à 24 heures, mais à « 24h en moyenne, avec récupération », pour que les remplaçant-e-s et les postes fractionnés puissent faire plus de 24 heures de classe certaines semaines. Ce qui est programmé, c'est une flexibilisation du temps de travail des PE, soumis à l'arbitraire des DASEN...

...et des droits syndicaux

Et dans le cadre de cette réforme, le ministère veut imposer que les 1/2 journées d'information syndicale aient lieu le mercredi après-midi sur les 48 heures forfaitaires... Ainsi, comme les gouvernements précédents, le ministère ne permettrait pas que les collègues se réunissent sur le temps devant élèves mais, en plus, il ne permettrait plus que celles-ci se tiennent pendant les animations pédagogiques comme cela était l'usage depuis 2008 !

Contre toute instrumentalisation politicienne

Escomptant surfer sur une désapprobation en voie de généralisation, l'UMP s'est lancée dans une vaste opération de récupération politicienne de cette question des rythmes scolaires. Les mêmes qui, hier encore, conspuaient la grève des enseignant-e-s – la disqualifiant comme une expression des plus arriérées du corporatisme –, cherchent aujourd'hui à faire croire qu'ils seraient les ardents défenseurs de l'intérêt supérieur des enfants et du bien-être personnel et professionnel des personnels de l'éducation nationale. Mais les Fillon et les Copé, les Darcos, Chatel et compagnie ne peuvent se prévaloir d'aucune espèce de crédibilité en la matière, eux qui ont détruit avec méthode et ténacité le service public d'éducation et, pour complaire aux industries du divertissement de fin de semaine et aux familles les plus aisées, mis en œuvre – déjà, hélas ! – une réforme des rythmes scolaires rejetée sans appel par l'ensemble des acteurs de l'éducation.

La réforme Peillon des rythmes scolaires a été instaurée dans la plus grande des précipitations et imposée, malgré ses incohérences manifestes et des oppositions importantes, avec comme objectif de répondre à un enjeu de communication. Faute de « refondation » véritable de l'école publique, pour des raisons liées au choix de l'austérité budgétaire et à des options idéologiques, le gouvernement devait bien donner l'illusion qu'il faisait quelque chose à propos de l'école, occuper le terrain médiatique, instaurer une réforme symbolique qui donnerait l'impression d'un changement structurel. Là aussi l'intérêt des enfants a été invoqué. La réalité même de cette réforme des rythmes confirme qu'elle ne promeut pas l'intérêt des enfants comme elle le prétend.

La question des rythmes scolaires est de divers côtés l'objet d'instrumentalisations politiciennes bien éloignées des enjeux véritables. L'intérêt des enfants, les droits des personnels, le service public d'éducation valent mieux que ces manœuvres. La seule attitude à adopter pour les personnels, c'est l'indépendance syndicale vis-à-vis de tous les pouvoirs politiques et l'autonomie de leur action revendicative pour une réelle amélioration de l'école publique pour tous et toutes.

Éducation prioritaire, réforme ou liquidation ?

Les revendications de SUD Éducation pour le primaire

■ L'éducation prioritaire est attaquée par le gouvernement. Les conclusions du rapport diagnostic qui a servi de support aux journées de pseudo-concertation, organisées début octobre, sont sans ambiguïté : l'éducation prioritaire coûterait trop cher et ne montrerait pas de résultats. Le gouvernement veut diminuer le nombre d'établissements classés, et reporter les moyens sur un petit nombre d'entre eux («l'idée étant qu'il valait mieux travailler sur moins mais mieux», d'après le rapport). Cela va entraîner une logique de concurrence qui va laisser de nombreuses écoles sur le carreau. ■

Quels moyens ?

Plutôt qu'une vision sécuritaire des ZEP, avançons des revendications qui répondent réellement à l'ambition de l'éducation prioritaire, des moyens liés aux besoins et non aux résultats aux évaluations, aux projets, aux contrats d'objectifs...

SUD reven
dique

Baisse des seuils : 18 élèves maxi / classe

La France est l'avant-dernier pays européen de l'OCDE en nombre d'élèves par classe. Le rapport gouvernemental pose les seuils comme un faux problème (plus de 70 % du budget de l'éducation prioritaire à supprimer, évidemment, c'est tentant). Des travaux d'universitaires* montrent pourtant le caractère déterminant du nombre d'élèves par classe * *rapport Star (USA), rapport Piketty (2006, validé par la DEP)*

SUD reven
dique

Des dispositifs d'aide et de prévention complets :

- Un **RASED complet par groupe scolaire** avec les collègues des différentes spécialités (pédagogiques, rééducatives et psychologiques), qui ne doivent être ni fusionnées ni supprimées mais reconnues et maintenues dans leurs spécificités
- Un-e **enseignant-e supplémentaire pour 5 classes**. Revendiquons leur généralisation et la pratique de pédagogies alternatives et coopératives.
- Une **infirmerie** ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un **médecin**, d'un-e **assistant-e social-e**

SUD reven
dique

Baisse du temps de travail :

La charge spécifique de travail doit aussi être reconnue en ZEP. Il en va des conditions de travail des personnels. SUD Éducation revendique 1/9e de minoration de services pour tous les personnels (3 heures par semaine)

SUD reven
dique

Mesures permettant la stabilisation des équipes :

Titularisation et formation de tou-te-s les contractuel-les, financement des études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement, aide au logement.

SUD reven
dique

Une formation initiale et continue de qualité qui fait toute sa place aux pédagogies actives

SUD reven
dique

Une réelle mixité scolaire sans possibilité de contournement de la carte scolaire

Quels critères ?

SUD éducation refuse une carte de l'éducation prioritaire basée sur des critères de violence ou d'échec scolaire. L'éducation prioritaire est avant tout une question de redistribution des richesses: il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. **SUD refuse une réforme de l'éducation prioritaire à moyens constants et revendique :**

→ Des critères sociaux objectifs, transparents et chiffrés portant sur la précarité du logement et de l'emploi, le niveau de revenu par habitant et par ville.

→ Les établissements doivent intégrer la carte des ZEP tous les ans de manière automatique en fonction des seuils fixés, pour une durée minimum de cinq ans, avec un contrôle par les instances paritaires (CDEN, CTA). Dans ces instances, SUD défendra les demandes de classement des écoles à la limite des seuils.

Pour une carte ZEP agrandie dans le 94

On entend parler de refonte de la carte des ZEP, à moyens constants, ce qui aboutirait à la délabellisation de nombreuses écoles. La carte des ZEP, sclérosée depuis longtemps, n'est plus adéquate. La conséquence d'une attribution des moyens sur critères objectifs serait un élargissement de la carte de l'éducation prioritaire*. De nombreuses écoles en environnement ZEP n'en relèvent en effet pas, pour des raisons historiques (refus par peur de la stigmatisation dans certaines villes, non classement ZEP de nouvelles écoles qui auraient pourtant dû en relever...). Ces écoles, qui demandent depuis des années à être classées ZEP, devraient rejoindre l'éducation prioritaire et bénéficier des moyens qui vont avec.

* Pour les groupes scolaires désirant être classés ZEP, contactez-nous : ctsd94@sudeducriteil.org